

Règlement du concours d'illuminations de Noël 2025/2026 de la commune des Mées

Article 1 : Organisateur du concours - Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune des Mées organise un concours d'illuminations de Noël.

Article 2 : Objet du concours - Le concours d'illuminations a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse. Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement des habitants dans la décoration de leur maison, jardin ou balcon d'appartement.

Article 3 : Conditions de participation - La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants des Mées. Les élus municipaux ne peuvent pas y participer. Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être parfaitement visibles depuis la voie publique. Les Méens désirant participer au concours doivent renseigner et retourner le bulletin d'inscription à la Mairie avec une photo de vos décors ou par mail à communication@mairie-lesmees.fr, au plus tard le 15 décembre 2025.

Article 4 : Responsabilité et sécurité - Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

Article 5 : Environnement - La ville porte à la connaissance des participants que l'utilisation de lumières LED est plus respectueuse de l'environnement et plus économique en consommation énergétique.

Article 6 : Informatique et libertés - Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 06 janvier 1978 dite « informatique et libertés ». En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. En tout état de cause les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours.

Article 7 : Composition du jury - Le jury est présidé par Brigitte Lacaze, adjointe au maire des Mées. Il est composé de membres du Conseil municipal et du service technique municipal. Il sillonnera à plusieurs reprises l'ensemble des voies de la commune pendant la durée du concours et effectuera un passage dans chaque habitation entre les 22 et 27 décembre 2025.

Article 8 : Attribution et remise des prix - Les participants doivent concourir dans le cadre d'illuminations de leur maison, de leur jardin ou de leur balcon. Ils ne peuvent, s'inscrire que dans une seule catégorie. Afin de désigner trois lauréats/catégorie, il sera jugé de la qualité des illuminations en tenant compte des critères suivants :

- La mise en scène : qualité et harmonie de l'agencement des illuminations.
- L'originalité : la qualité artistique des illuminations.
- L'animation de la voie publique: la visibilité pour le public depuis la rue.
- La sobriété énergétique (LED)

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu lors d'une cérémonie qui sera organisée à la salle du conseil au début de l'année 2026 (la date et l'horaire vous seront communiqués en temps voulu)

Article 9 : Droit à l'image - La participation implique le consentement à la reproduction photographique des illuminations et décorations réalisées dans toute publication ou support à caractère documentaire ou de promotion des réalisations des participants et sur tout support diffusé par la commune pour assurer la promotion de ses activités.

Article 10 : Acceptation du règlement - L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Participation au concours d'illuminations de Noël 2025 organisé
par la commune des Mées

Bulletin d'inscription à déposer dans la boîte aux lettres située dans le hall de la mairie
ou à envoyer par e-mail à communication@mairie-lesmees.fr

Au plus tard le 15 décembre 2025

Nom & Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Catégories : ☐ 1- Maison ☐ 2 - Jardin ☐ 3-Balcon

Bulletin d'inscription et règlement téléchargeables sur <https://les-mees.fr/>

